



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rapport du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de  
secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure**

**Session 2023**

---

**Éléments statistiques :**

196 postes étaient ouverts et 2 052 candidats se sont inscrits à la session 2023 de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure, 1 586 se sont présentés (77% des inscrits) et 196 ont été admis. La note d'admissibilité constatée s'élève à 14/20. Deux candidats ont été sélectionnés sur la liste complémentaire.

Sur les 2 052 inscrits on compte 1 709 candidates (83 %) et 343 candidats (17 %). La proportion hommes/femmes reste globalement la même sur la liste des présents puis des admis mais on observe tout de même chez les femmes un taux de présence moindre que les hommes et un taux de réussite un peu supérieur.

**Observations du jury :**

**Sur la forme :**

Globalement, le niveau des candidats était bon, les copies sont soignées, le niveau de langue française est très correct, la fiche d'information est comprise par les candidats et revêt bien un caractère opérationnel.

Les bonnes copies se sont distinguées par la capacité du candidat à se positionner en qualité de cadre intermédiaire, à analyser et à proposer une réponse synthétique. Elles présentent une rédaction

soignée, claire et concise, une introduction structurée et précise avec une annonce brève du plan facilitant la lecture et la compréhension et un enchaînement logique et fluide entre les parties.

Cependant, le jury a été surpris de constater que les candidats n'étaient pas tous familiers de la note administrative. En effet, trop de candidats en méconnaissent visiblement les attendus, à la fois dans son formalisme (timbre, note à l'attention de, affaire suivie par, phrase introductive et annonce du plan, plan indiqué dans le développement) et dans ce qu'on en attend, à savoir une note opérationnelle qui pose le contexte, propose des solutions et apporte des outils « clé en main » pour le chef de service.

En outre, de manière très maladroite, plusieurs candidats s'adressent à leur chef(fe) de service de manière inadaptée. Ainsi la formule : « cette fiche sera distribuée » au lieu de « je vous propose de » ; ou encore « voir texte réglementaire » au lieu de lui donner l'information.

Enfin, le paragraphe introductif s'est avéré trop souvent long et peu pertinent.

Le jury invite les candidats à pratiquer la note administrative au quotidien et, si besoin, à suivre une formation pour maîtriser cet outil essentiel pour tout rédacteur.

#### **Sur le fond :**

Le sujet en lui-même n'était pas difficile : le développement durable est très médiatisé donc déjà connu, au moins superficiellement ; par ailleurs, l'ordre des questions permettait de structurer la note a minima.

Il était cependant exigeant du point de vue de l'analyse. En effet, le développement durable reste une matière peu régaliennne et nouvelle pour l'administration, il se caractérise par un droit mou et récent. De nombreux candidats s'y sont perdus et n'ont pas su prendre la distance suffisante avec les documents. Ainsi, les questions sur le cadre légal du développement durable et les actions mises en place ont engendré beaucoup de confusions. De même, malgré les indications dans l'énoncé du sujet, la question n°2 a fait l'objet d'une longue et inutile description de principes et de déclarations d'intention, or il fallait répondre par des mesures concrètes (les 8 mesures de l'Etat en faveur de la mobilité durable de ses agents). Pour les enjeux, très peu de candidats ont fait la relation avec les trois piliers (environnemental, économique, social) sur lesquels repose le développement durable.

Cet écueil aurait pu être évité avec une méthode plus rigoureuse. Il convient de rappeler que tous les mots du sujet sont importants : plusieurs candidats se sont retrouvés en difficulté pour n'avoir visiblement pas pris le temps d'analyser le sujet.

Le jury relève également qu'une lecture des documents trop superficielle a mis la plupart des candidats en difficulté. Il s'agit là aussi de méthode : l'exercice ne permet pas de lire intégralement chaque document, il faut faire des choix stratégiques et ne pas lire les documents dans l'ordre du dossier. Par exemple, le dernier document qui comportait des informations essentielles, a été rarement exploité : il était pourtant facilement identifiable.

Certains devoirs sont incomplets, les candidats s'étant visiblement laissés surprendre par le chronomètre. La gestion du temps est une compétence attendue du rédacteur, aujourd'hui plus qu'avant encore. Aucun lauréat n'a rendu un devoir incomplet. Cependant le jury a fait le choix de ne pas sanctionner les copies inachevées, dès lors que les éléments attendus étaient présents, l'évaluation et la note attribuée en tenaient compte.

Le président du jury de l'examen professionnel  
secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure



Pascal LIEUTAUD